

# L'HUMEUR

d'Alain Duault

## LA BÊTISE *olympique*

**O**n pourrait en rire si ce n'était un nouveau signe de cette « *bêtise au front de taureau* » stigmatisée par Baudelaire. Le Comité national olympique français vient d'obliger le jeune orchestre baroque créé par le violoniste Julien Chauvin à changer de nom!

Pourquoi? Parce qu'il a repris l'intitulé d'un orchestre créé en... 1782, « Le Concert de la Loge olympique ». Cet orchestre, issu d'une loge maçonnique de musiciens créée en 1782, parmi lesquels des noms comme ceux de Méhul ou Viotti, avait pour chef le célèbre chevalier de Saint-George et a donné de nombreux concerts, auxquels ont assisté Marie-Antoinette et plusieurs membres de la Cour. Il a par ailleurs passé des commandes, dont la plus marquante, en 1785, à Haydn, des *Symphonies n<sup>os</sup> 82 à 87*, dites « *Parisiennes* ».

Dissous pour les raisons que l'on imagine en 1789, le Concert de la Loge olympique pouvait donc

avoir vocation à renaître dans son esprit et dans son effectif à une époque où la passion du passé fait réactiver des œuvres oubliées qui éclairent le public d'aujourd'hui sur ce qui a fait la matière des goûts d'autrefois. Sauf que le Comité national olympique français s'érige en propriétaire du mot « olympique » et veut contraindre le jeune orchestre à retirer de son intitulé ce terme, « *au prétexte que les sponsors éventuels pourraient confondre l'activité de cet orchestre avec celle des organisations sportives* »! Il lui faudrait donc en quelque sorte devenir le « Concert de la Loge », risquant alors de susciter les foudres du syndicat des concierges peut-être!...

Comment se peut-il qu'un comité créé en 1972 prévale sur une réalité historique qui lui est de près de deux siècles antécédente? On a l'impression de se retrouver aux heures les plus absurdes de la Révolution française, quand on changeait par exemple

le nom de la ville de Bourg-la-Reine en Bourg-l'Égalité!... Comment a pu surgir dans l'esprit de ce Comité national olympique français, que préside aujourd'hui un certain Denis Masseglia, champion de France d'aviron, une telle incongruité? On imagine en effet les Adidas et autres Nike se jeter avidement sur les programmes de Haydn ou de Boccherini afin de déverser leurs généreux subsides à la formation de Julien Chauvin, le menuet devant la danse officielle des après-matches!

Sérieusement, de qui se moque-t-on? Comment croire que les quelques concerts d'un répertoire ultrapointu vont perturber la récolte des millions

nécessaires (?) à assurer la mise en œuvre des mille et une activités sportives regroupées sous la bannière « olympique »? D'ailleurs, pourquoi cet oukase qui s'abat sur cette formation musicale épargne-t-il les clubs de football? L'« Olympique » de Marseille ou celui de Lyon ne risquent-ils pas un peu plus de créer cette improbable

### COMMENT A PU SURGIR UNE TELLE INCONGRUITÉ ?

confusion? Notre société étouffe de ces innombrables règles, normes et autres ratiocinations imaginées par des gratte-papier incultes! On le déplore régulièrement... mais rien n'y fait! Pour continuer sur ce chemin de l'Absurde, à quand une interdiction faite au Musée d'Orsay d'exposer l'*Olympia* de Manet au prétexte que ce tableau pourrait détourner les visiteurs d'aller écouter un concert dans la salle du boulevard des Capucines? Et ne faudrait-il pas alors débaptiser la poupée des *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach?

Laurent Petitgirard, président du conseil d'administration de la Sacem, s'est ému de ce qu'il appelle justement un « *abus de droit* ». Que pense donc notre nouvelle ministre de la Culture de cette situation ubuesque? Au moment où s'annonce la candidature de la France aux Jeux olympiques, on s'interroge sur ce piètre signal donné au monde de la culture pour en être partie prenante. ♦



RADIO  
CLASSIQUE

Retrouvez  
**ALAIN DUAULT**  
sur Radio Classique,  
tous les jours  
de 17 h à 18 h dans  
« Duault classique »  
et le samedi  
à 20 h dans  
« La grande soirée  
de l'opéra ».